

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE / DEPARTAMANT PENN-AR-BED  
MAIRIE DE BANNALEC / TI-KËR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

POLICE DE LA CIRCULATION

Objet : Travaux eau potable rue de Saint Thurien – circulation - stationnement  
Date : Lundi 28 septembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020  
Lieu : Rue de Saint Thurien, de la rue de la Paix à la rue Jean Moulin.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BANNALEC,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route, et notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1 du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation,

Vu les arrêtés Interministériels des 24 novembre 1967 et 15 juillet 1974 relatifs à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Vu la demande de l'entreprise SPAC,

Vu l'avis du Directeur du pôle technique de BANNALEC,

Considérant que, par mesure de sécurité, il importe de régler la circulation rue Saint Thurien en raison de travaux d'adduction d'eau potable,

**ARRETE**

**Article 1.** - Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules (sauf personnel et Urgence EHPAD) du lundi 28 septembre 2020 au vendredi 13 novembre 2020,

**Article 2.** Les panneaux de signalisation de type réglementaire matérialiseront les dispositions prévues à l'article 1 ci-dessus, ils seront mis en place par l'entreprise SPAC.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi et règlement en vigueur.

**Article 5.** Monsieur le Directeur du pôle technique de Bannalec, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmeries du secteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Bannalec / Banaleg  
le 22 septembre 2020 / d'an 22 a viz gwengolo 2020

Le Maire  
  
C. LE ROUX.  
